

Règlement de l'Ironmanec'h 2018

- Article 1 : L'Association Ironmanec'h organise le 4 août 2018 la quatrième édition de l'Ironmanec'h, Enchaînement d'épreuves sportives combinées. (450 m nage, 13 km vtt, 5,6 km trail) **Il n'y a pas d'affiliation à une quelconque fédération sportive.** Les RTS seront appliquées sur le schéma de la FFTRI qui est la Fédération délégitaire des Raids.
- Article 2 : **Environnement** Nous souhaitons donner à cette épreuve, l'engagement du respect par tous de nos ressources naturelles et de l'environnement sur l'ensemble du parcours. **Manifestation écoresponsable** : Respectez le balisage, le code de la route et les sites traversés. Conservez vos déchets. BRIEFING OBLIGATOIRE A 16H30 AVEC RAPPEL DES CONSIGNES ECORESPONSABLES. Nous vous engageons à pratiquer le Co-voiturage.
- Article 3 : Participation : Les épreuves sont ouvertes à tout concurrent âgé de 16 ans MINIMUM (cadet). Les concurrents plus jeunes (14 ans) peuvent participer en relais à une seule épreuve. Les déguisements sont les Bienvenus.
- Tout dossier d'inscription sera pris en compte uniquement avec certificat médical d'aptitude au sport en compétition de moins d'un an à la date de la course. Tout dossier incomplet sera refusé. Les mineurs doivent avoir une autorisation parentale. Participation soit en solo = enchaînement des 3 épreuves par même concurrent ; soit en relais à 2 ou 3 concurrents. **Pour les participants à mobilité réduite ou non voyants (binôme obligatoire) veuillez nous contacter pour les modalités pratiques.**
- Article 4 : Course limitée à 100 dossards (150 PARTICIPANTS MAXI en comptant les relais). Tarifs : 20€ en solo et 30€ en équipe. Clôture des inscriptions la veille en fonction du nombre maximal atteint.
- Article 5 : Remise des dossards Le vendredi 3 août à 17H devant la cabine 35 des Bodin et le matin au magasin Décathlon de Concarneau. ; Le samedi **4 août à partir de 11H** devant cabine des Bodin jusqu'à 12H (Tél : 0678412154)
- Article 6 : Classement par ordre d'apparition sous l'arche d'arrivée assuré par les bénévoles. Pas de chronométrage
- Article 7 : Départ / Arrivée. Plage de Port Manec'h sous les 3 palmiers. Une arche sera mise en place.
- Article 8 : Un ravitaillement solide et liquide : fruits, chocolat, gâteaux secs, eau et coca au départ de chaque transition. Point d'eau sur les zones de transition.
- Article 9 : Sécurité : Des signaleurs seront postés sur les parcours. Une équipe de la protection civile sera présente sur la ligne d'arrivée et les zones de transition. Les coureurs doivent respecter le code de la route et de l'environnement. Les coureurs doivent obéir aux ordres des signaleurs, en particulier lors de la traversée de la départementale
- Article 10 : Résultats et récompenses sur la plage sous les 3 palmiers à la fin de l'évènement. Récompenses aux 3 premiers arrivés des catégories solo trail et au premier de chaque catégorie équipe ou relais. Remise du challenge homme et femme (solo trail) et différents lots offerts à tous si nous avons des sponsors généreux. Un trophée récompensera le plus beau déguisement
- Article 11 : Assurance L'organisation a souscrit auprès d'une compagnie d'assurances un contrat couvrant sa responsabilité civile mais décline toute autre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement (vérifier sa responsabilité chef de famille...)
- Article 12 : Droit à l'image Par son engagement, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser gratuitement son image pour toute communication.
- Article 13 : Annulation de course En cas de force majeure de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement
- Article 14 : le bureau se réserve le droit d'exclure les concurrents ayant manqué de respect aux bénévoles ou ayant eu un comportement injurieux vis à vis de l'organisation.